



Le + syndical

Extraits du courrier intersyndical du 4 février 2022

**À Madame la Ministre du travail et Monsieur le Directeur général du travail
Demande de mise en place d'une commission mixte paritaire et publication urgente d'un
arrêté de représentativité dans la branche de l'EPNL (Enseignement privé non lucratif,
IDCC 3218)**

[...] vous n'êtes pas sans savoir que nous avons rejoint les commissions paritaires de la branche après 5 ans d'absence sur décision de justice.

[...] Malgré nos demandes de renégocier les textes qui ont été signés en dehors de notre présence, nous avons essuyé un refus. De plus, ces textes ne comportent pas seulement une harmonisation des différentes dispositions issues de la fusion des branches qui constituent désormais la CEPNL, mais à bien des égards, ils intègrent des dispositions nouvelles sur lesquelles nous aurions souhaité faire entendre la voix de nos organisations syndicales. La position des employeurs et de quelques organisations syndicales est de continuer à travailler selon un calendrier établi (qui nous semble intenable) puis de renégocier « éventuellement » les dispositions posant problème.

Nous sommes en désaccord sur cette méthode qui ne permet en rien de garantir une sécurité juridique aux accords négociés, dans un contexte où l'arrêté de représentativité de la branche de 2017 a été annulé par le Conseil d'Etat et où celui de 2022 n'a pas encore été pris. Il est plus qu'urgent que cet arrêté soit publié.

D'ores et déjà des textes sont soumis à la signature des négociateurs (EEP-Santé). Les organisations syndicales ne peuvent pas donner une suite favorable car il n'existe toujours pas d'arrêté de représentativité.

En effet, nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas ajouter de la confusion à la confusion en approuvant des accords dont la sécurité juridique est loin d'être acquise, compte tenu de l'incertitude dans laquelle nous sommes en l'absence de règles sur la validité des signatures des organisations syndicales.

Nous demandons en outre à l'administration des assurances de bienveillance et de souplesse concernant le report de la date butoir où devraient s'achever les travaux d'harmonisation (12 avril 2022), compte tenu de ce contexte si particulier.

[...]

SNPEFP-CGT, SUNDEP-Solidaires, SNEIP -CGT, SNFOEP, SYNEP CFE-CGC

Voir l'intégralité du courrier : http://www.synep.org/lettre_ministre_et_dgt_04_02_2022.pdf

PREAU : le faux CE de l'Education Nationale.

Vouloir améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports est une intention louable de la part de notre Ministre Jean-Michel Blanquer.

« Bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux » grâce à PREAU fait donc partie du programme du Grenelle de l'Education.



Le SYNEP CFE-CGC s'est alors rendu sur le portail « PREAU » et a pris connaissance de cette association nationale qui propose des tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques. Sur la toile, cette initiative semble intéressante mais en cliquant afin de chercher de « bons plans », un premier obstacle nous fait vite déchanter : en effet, il nous est demandé d'adhérer et de choisir entre deux cotisations proposées (en l'occurrence 10 euros pour une « cotisation classique » et 11 euros pour une « cotisation bienfaiteur » pour une année scolaire).

Comment ne pas grincer des dents quand on apprend qu'il faille payer pour accéder à des offres promotionnelles dont on ne sait même pas si elles seront intéressantes ! Quel comité d'entreprise fait payer ses salariés pour pouvoir profiter de prestations ?

Alors que le pouvoir d'achat baisse pour les enseignants et que la grogne concernant les salaires ne fait qu'enfler, le pseudo « CE PREAU » n'est encore que de la poudre aux yeux. Nous ne sommes pas convaincus qu'une réduction de quelques euros sur une entrée au Parc Disneyland puisse satisfaire pleinement les personnels et attendons que Monsieur Blanquer propose une revalorisation de salaires ou un comité d'entreprise dignes de ce nom.

Sylvie TUROWSKI

* *

Les « Billet d'humeur » d'Evelyne.

6 février 2022- **Pourquoi les élèves français ont-ils des difficultés en maths ?**

http://www.synep.org/evelyne_2022.htm#nlxninbtne

* *

Les adhésions au SYNEP CFE-CGC sont décomptées en année civile.

Pour adhérer ou ré adhérer au SYNEP CFE-CGC pour l'année 2022 :

http://www.synep.org/bulletin_adhesion.pdf

Merci de nous contacter (synep@synep.org) pour effectuer le règlement par virement.